



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éducation nationale, jeunesse et vie associative : administration centrale

Question écrite n° 99611

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le Premier ministre sur l'absence de prise en compte d'un avis de la Cour des comptes. Un courrier du 28 octobre 2010 du premier président de la Cour des comptes adressé à lui pointe un système organisé d'emplois fictifs, ou partiellement fictifs, impliquant l'inspection générale de l'éducation nationale, au bénéfice de personnes touchant entre 4 000 et 6 000 euros net mensuels. La Cour des comptes a envoyé un référé sur ce sujet, ce qui est le signe d'une dérive grave. Lorsqu'il reçoit un référé de cette juridiction, il peut y répondre dans un délai de deux mois, ce qui n'aurait pas encore été fait. Aussi, il lui demande pour quelle raison il n'a pas répondu à temps ainsi que son avis sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99611

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1102

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)